SOCIETE GENERALE
Gestion

# Informations clés pour l'investisseur

**Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.**

# ETOILE OBLIG OPPORTUNITES

**Part R - Code ISIN : (C) FR0013380466**

OPCVM de droit français géré par Société Générale Gestion, société de Amundi

## Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Obligations et autres titres de créance internationaux
En souscrivant à ETOILE OBLIG OPPORTUNITES - R, vous investissez principalement dans des produits de taux européens libellés en euro ou autre devise européenne.
L'objectif de gestion consiste à valoriser le capital en recherchant une performance positive (après déduction des frais courants) sur une durée de placement de 3 ans, quelle que soit l'évolution des taux, et en cherchant à maintenir l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) à un niveau inférieur ou égal à 3 (c'est-à-dire en cherchant à maintenir la volatilité à un niveau inférieur à 5%). Ainsi, la performance du FCP n'est pas nécessairement corrélée à celle des marchés obligataires. Compte tenu de cette spécificité de gestion, le fonds ne peut être comparé à un indice de référence.
Pour y parvenir, le gérant dispose d'une grande latitude (-5 à +6) pour fixer la sensibilité du fonds (mesure du rapport entre la variation de la valorisation du portefeuille et la variation de taux d'intérêt) afin de permettre au FCP de pouvoir tirer profit aussi bien d'une hausse des taux que d'une baisse. Ainsi, en cas d'anticipation d'une hausse des taux le fonds sera positionné en sensibilité négative dans la limite de -5. A contrario en cas d'anticipation d'une baisse des taux, le fonds sera positionné en sensibilité positive dans la limite de +6. Il utilise également les écarts de rendement entre les émetteurs et potentiellement le change comme moteurs de performance .
Dans ce contexte, le gérant définit sa stratégie d'investissement selon l'environnement économique, l'analyse de la courbe des taux et des écarts de crédit entre émetteurs. Il la met en œuvre en sélectionnant des obligations et autres titres de créance de toutes maturités, d'émetteurs souverains, publics ou privés, de toutes zones géographiques dont pays émergents (mais 70% minimum d'émetteurs européens). Ces titres sont essentiellement libellés en devises européennes, les émissions en devises non européennes représentant au maximum 10% de l'actif net.
L'exposition maximum aux obligations à haut rendement et à risque élevé (émissions souveraines, publiques ou privées) ou non évaluées par une agence de notation est limitée à 30% de l'actif net. Pour la sélection des titres, le gérant ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux appréciations des agences de notation financière mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur les analyses de crédit et de marché établies par Amundi, groupe d'appartenance de la société de gestion.
L'exposition aux devises de pays européens est de 90% minimum de l'actif net ; l'exposition aux devises de pays non européens appartenant à l'OCDE est de 10% maximum de l'actif net. Le gérant a la possibilité de couvrir partiellement ou totalement ce risque de change. L'exposition globale au risque de change est limitée à 50% de l'actif net. Le gérant peut utiliser des instruments financiers à terme (instruments dérivés ou intégrant des dérivés) à titre de couverture des risques de taux ,crédit et change et/ou d'exposition aux risques de taux et crédit ,et conclure des acquisitions et cessions temporaires de titres.
L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.
Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne selon les modalités appliquées par le distributeur.
Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

## Profil de risque et de rendement

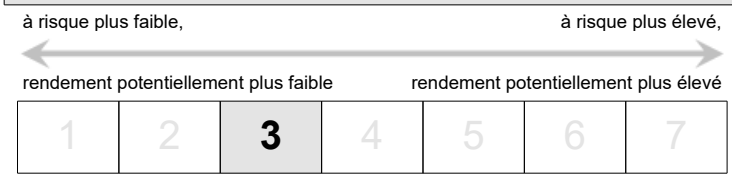


Le niveau de risque de ce FCP reflète le niveau de volatilité prévisionnelle maximale du portefeuille.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|---|
| **Frais d'entrée** | 1,00 % |
| **Frais de sortie** | Néant |
| Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). | |
| **Frais prélevés par le FCP sur une année** | |
| **Frais courants** | 0,16 % de l'actif net moyen |
| **Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances** | |
| Commission de performance | Néant |

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **« frais et commissions »** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

## Performances passées

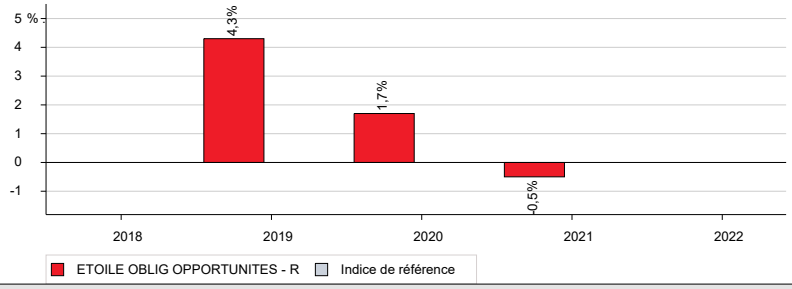


Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.
Le fonds a été créé le 2 décembre 2015 et sa part R le 19 novembre 2018.
La devise de référence est l'euro (EUR).

## Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.
**Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :**
Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.
Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.
Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet http://www.societegeneralegestion.fr, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.
**Fiscalité :**
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
**Responsabilité :**
La responsabilité de Société Générale Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion http://www.societegeneralegestion.fr et/ou dans le prospectus).
L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

---

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion Société Générale Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.